



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 66682

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt ses engagements relatifs à l'éducation physique et sportive (7 juin 2001), s'inscrivant dans « une logique de rupture : ne plus considérer le sport comme le supplément d'âme du système éducatif, la matière négligée », demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de la « mission sur la professionnalisation des études STAPS en direction des métiers du sport » confiée au professeur Jean Camy, professeur en STAPS à l'université de Lyon II.

Texte de la réponse

La mission d'étude et de réflexion sur la professionnalisation des études en sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) en direction des métiers du sport confiée au professeur Jean Camy de l'université Lyon I s'articule autour de deux grands axes. Le premier consiste en une étude sur l'organisation d'un partenariat étroit entre la branche professionnelle du sport, le ministère de l'éducation nationale et celui de la jeunesse et des sports. Un tel partenariat doit avoir pour l'objet d'éclairer, en amont, les différents besoins, présents et à venir des professionnels, et d'envisager les qualifications correspondant à ces besoins. Le second objet de cette mission porte sur l'enrichissement et la diversification de l'offre de formation dans ce domaine. Les orientations retenues pour la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur fondée sur les deux cursus pré-licence et pré-mastère devront être intégrées dans cette réflexion. De même le caractère universitaire des formations en STAPS devra être préservé, tout en prenant en compte les besoins des professions tels qu'ils peuvent être explicités. Un rapport d'étape est attendu prochainement et le rapport définitif avant la fin avril 2002.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66682

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5519

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7089